

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/25/2014**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Société Nationale d'Investissement (SNI) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hassan Ouriagli, a déclaré le 5 novembre 2014, avoir cédé, sur le marché de blocs, 2 049 136 actions Centrale Laitière, le 3 novembre 2014, au cours unitaire de 1.500 dh, franchissant à la baisse les seuils de participation de 20% et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la SNI détient 471 000 actions Centrale Laitière, soit 5% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières